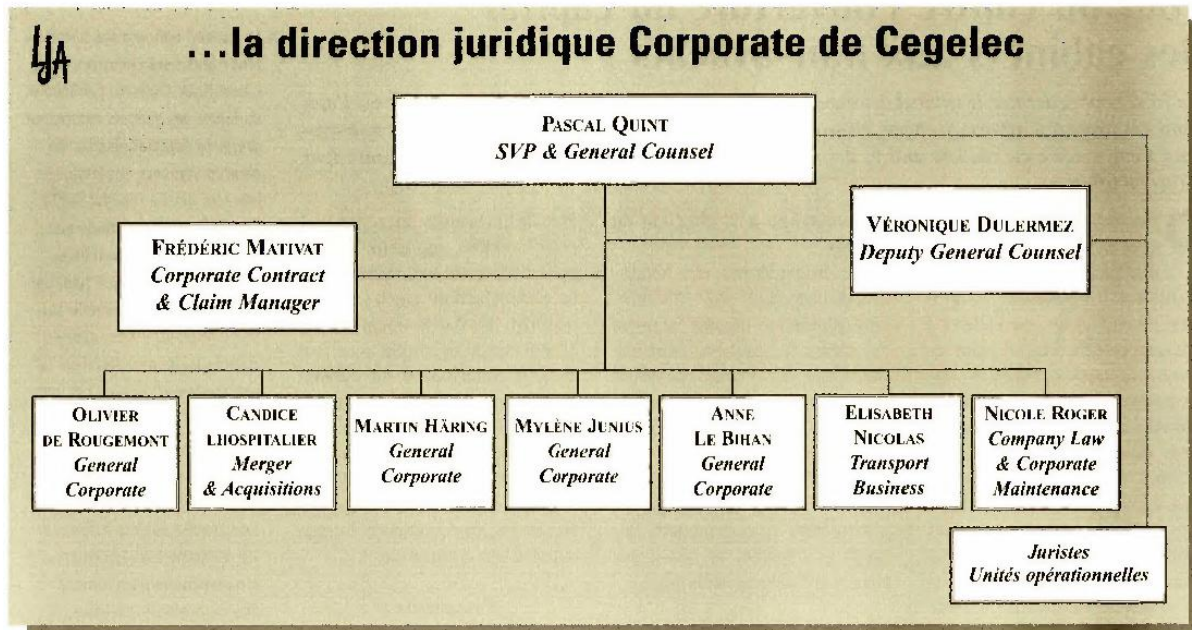


## L'équipe de...



### Le groupe

Cegelec est un groupe indépendant, issu de la séparation du secteur Contracting du groupe Alstom en juillet 2001 à la suite d'un premier LMBO avec Charterhouse et CDC Ixis Private Equity, suivi en mars 2006 d'un deuxième LMBO en association cette fois avec LBO France.

Le groupe Cegelec conçoit, installe et maintient des systèmes et sous-systèmes dans l'industrie, les infrastructures et le tertiaire. Ses activités et nombreux métiers sont exercés dans les secteurs de l'énergie et électricité, les automatismes, instrumentations et contrôles, les technologies d'information et de communication, le génie climatique et mécanique et la maintenance et services. Le groupe est implanté en Europe, en Amérique Latine, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient, et emploie environ 26 000 personnes.

En 2006, son chiffre d'affaires consolidé était de l'ordre de 3 milliards d'euros.

### La direction juridique corporate

La fonction juridique du groupe, rattachée directement au président, a pour vocation non seulement de participer au processus d'analyse des risques avant remise des offres et de négociation des contrats, mais aussi de contribuer activement à l'amélioration de la rentabilité des affaires par une forte implication dans le « contract management » et le « claim management ». Les équipes de la direction corporate et de certaines directions juridiques décentralisées comprennent d'ailleurs des claims managers professionnels qui ne sont pas juristes de formation.

La fonction juridique dans le groupe Cegelec est décentralisée dans les unités opérationnelles ayant une taille justifiant la présence d'un ou plusieurs juristes (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Maroc, Brésil). Les directeurs et responsables juridiques d'unités ont un lien fonctionnel avec le directeur juridique du groupe et son adjointe. Les unités opérationnelles ne disposant pas de leurs propres juristes bénéficient quant à elles du support des juristes corporate qui interviennent alors comme des juristes opérationnels, à côté de leur rôle corporate plus classique pour les sujets transversaux. « Tous travaillent indifféremment en France ou à l'international et sont basés pour partie à Bruxelles et pour partie à Nanterre », explique Pascal Quint.

### Pascal Quint

Après ses études françaises (maîtrise de droit privé de l'université de Lille II) et anglaises (LL.M. de droit comparé et européen de l'université d'Exeter), Pascal Quint rejoint un grand cabinet anglais de conseil juridique mais n'y reste que quelques mois, le temps de saisir l'opportunité de créer la fonction juridique dans un petit groupe pharmaceutique français. Il accumule ensuite des expériences variées dans plusieurs secteurs d'activités, essentiellement dans des groupes américains, et à des postes résolument internationaux. Après huit années en tant que directeur juridique d'Euro Disney SCA, il rejoint Cegelec en avril 2004 comme directeur juridique du groupe et membre du comité exécutif.

Pascal Quint est membre de l'AFJE dont il a été l'un des vice-présidents.

### Ses conseils extérieurs

Le groupe sollicite régulièrement des conseils extérieurs dans de nombreux pays où s'exercent ses activités, avant tout dans le cadre de pré-contentieux, contentieux et arbitrages, mais aussi parfois en droit financier ou en droit de la concurrence, ou encore en support pour des opérations de fusions et acquisitions. En France, les principaux avocats de contentieux auxquels Cegelec fait appel sont Jean Pierre Farges (Ashurst), Christophe Lapp (Proskauer Rose) et Nicolas Dhuin (BMD Associés), alors qu'Emmanuel Schulte (Bersay & Associés) intervient en droit de la concurrence.